



Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2024-300-2 modifiant le plan d'urbanisme

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2024-300-2 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2022-300 été adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 14 mai 2024 et un certificat de conformité a été émis par la MRC des Jardins-de-Napierville.

Ce règlement vise à identifier toute partie du territoire qui est sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et de définir toute mesure permettant d'Atténuer ce phénomène.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 18^e jour de juin 2024.

(s) Caroline Provost
Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe